

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

25 novembre 2024 18h30.

Présents : Didier Marc, Gilles Delmares, Christian Garrigue, Etienne Gavouyère, Patricia Letellier, Stéphanie Modolo, Jean-Philippe Peyrot, Catherine Vaillant, Berry Vos.

Absente excusée: Isabelle Gensou.

Absent: Christophe Bourdier.

Date de convocation: 18 novembre 2024

I. VALIDATION du PV de la réunion du 30/09/2024.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II. DELIBERATIONS.

1. **Gestion du logement social.**

Le Grand Périgueux est l'échelon compétent en matière d'habitat et gère la politique intercommunale d'attribution des logements. Les 43 communes sont également concernées soit parce qu'elles disposent de logements sociaux soit parce qu'elles sont susceptibles de renseigner ou d'orienter les demandeurs,

Le conseil municipal :

- Valide le Plan intercommunal d'attribution du Grand Périgueux comprenant le document cadre et la convention intercommunale et autorise le maire à signer cette convention,
- Émet un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs.
- Décide de ne pas se constituer comme service d'accueil devant la faible demande au niveau de la commune mais simplement d'orienter les demandeurs vers les services compétents.

2. **Régime de prévoyance des agents communaux.**

A partir du 1^{er} janvier 2025, la loi rend obligatoire la participation de l'employeur à un régime de prévoyance. S'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative le conseil décide à l'unanimité la participation de l'employeur pour chaque agent adhérent.

Cette participation est fixée à 7 euros par mois et par agent.

3. **Demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la place.**

Dans le cadre de ce projet d'aménagement de la place de l'abbatiale et des ruelles de proximité, le maire présente le plan de financement de l'opération et demande l'accord du conseil pour engager les demandes de subventions et signer les documents afférents.

Le conseil autorise le maire à solliciter :

- L'État pour demander la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- L'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre du soutien aux actions de désimperméabilisation.
- Le Grand Périgueux au titre du fonds de concours , du fonds écologique et du supplément écologique.

4 Prolongation du contrat CNP

Comme chaque année le conseil municipal décide de prolonger pour un an ce dispositif destiné à compenser les pertes de revenus en cas d'arrêt de travail des agents.

III TRAVAUX

Travaux de restauration intérieure de l'abbatiale

Ils ont commencé le 8 novembre dans le croisillon nord.

Différents essais de jointoiement ont été effectués et seront validés lors de la réunion de chantier du 4 décembre .L'architecte et la DRAC préconisent un badigeonnage des pierres , option qui va à l'encontre de notre souhait d'harmonie visuelle entre le chœur et les transepts.

Le financement de cette tranche est ainsi réparti :

- DRAC 40 %
- Région 15 %
- Département : 15000 euros
- Office de tourisme du Grand Périgueux : 32 000euros
- Commune : 20 % ainsi que les frais d'électricité non subventionnables et les honoraires du maître d'œuvre.

Bâche incendie du Vezou

Elle sera installée prochainement , les travaux de terrassement ont été réalisés.

Mur bas des jardins de l'abbatiale

Ce mur effondré a été démonté lors de la matinée citoyenne , le conseil a décidé de remonter ce mur servant de limite de parcelles situé à proximité du ruisseau.

L'association des Enfants du Pays de Beleyme a présenté un premier devis d'un montant de 6300 euros .Le conseil propose de faire appel à l'entreprise Murs murets spécialiste de la construction en pierres sèches pour un second devis.

Multiple rural

Julien Caudron a fait établir un devis pour le changement de fenêtres en simple vitrage par l'entreprise Gendre .

Le maire rappelle que le budget annexe du multiple rural abondé par les loyers pourra être utilisé en 2025 pour ces travaux.

Ruine de la forteresse

La toiture de l'appentis a été démontée lors de la matinée citoyenne .Les gravats tuiles et bois ont été évacués.Pour protéger la charpente existante et la consolider , il est important de recouvrir rapidement cette construction qui pourra servir de stockage pour le matériel municipal.L'entreprise Delmares prendra en charge ces travaux en 2025

IV QUESTIONS DIVERSES.

1. **Comité des Fêtes.**

L'association en collaboration avec l'école propose d'illuminer le sapin devant l'école/mairie. Le maire autorise l'allumage des décorations (leds) de 17h à 22h (respect de la biodiversité, économie d'énergie, et peu de passage après cet horaire). , L'inauguration de ces illuminations nocturnes par le comité des fêtes aura lieu le 6 décembre à 18h30.

La journée de la Truffe se tiendra le dimanche 12 janvier 2025.

2. **Festivités de Noël et début d'année 2025.**

La remise des cadeaux en présence du père Noël aura lieu autour d'un apéritif salle des fêtes le 21 décembre à 11h30. Les familles des jeunes enfants et ceux scolarisés en primaire et collège sont les bienvenus.

Les cadeaux des paunatois de 75 ans et plus seront distribués par le maire et les conseillers municipaux durant la première semaine de janvier (du 2 au 5/01/2025).

Enfin, la cérémonie des vœux de la municipalité aux paunatois se tiendra à la salle des fêtes le 18 janvier 2025 autour de la désormais traditionnelle galette.

3. Une subvention de 200 euros est attribuée à la nouvelle association « Confrérie des haricots couenne » qui s'est créée en août dernier.